

Réception par le préfet : 22/10/2024



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 15 octobre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	16

Date de la convocation : 08 octobre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 08 octobre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quinze octobre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du huit octobre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.

Secrétaire de séance :

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 090 – ACHAT DE DICTIONNAIRES POUR L'ÉCOLE

Monsieur le Maire informe le conseil que le directeur de l'école Samivel a émis le souhait de remplacer progressivement les dictionnaires de l'école sur 4 années, ce qui représenterait 20 dictionnaires par an de 2025 à 2028, pour un coût annuel de 359 euros et un coût total de 1 436 euros.

Monsieur le Maire invite Monsieur POTHÉRAT à présenter ce projet.

Monsieur le Maire invite le conseil à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions (Madame NÉE et Monsieur ORIENT), DÉCIDE :

- De FINANCER l'achat de 25 dictionnaires pour l'école, charge à elle de choisir comment les répartir entre les différents niveaux, pour un montant total de 448,75 euros TTC ;
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2024 chapitre 011 article 6067.

La secrétaire de séance, Géraldine SAHUT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

